

5.7 Protection et aide sociale

En 2012, les recettes de la **protection sociale** s'établissent à 691,5 milliards d'euros. Elles progressent moins rapidement qu'en 2011 (+ 3,9 % après + 4,4 % en 2011). Les recettes de la protection sociale augmentent, pour la deuxième année consécutive, à un rythme plus rapide que les dépenses. Celles-ci s'élèvent à 695 milliards d'euros et augmentent de 3,8 % (contre + 2,4 % en 2011). En 2012, le déficit courant des régimes d'assurance sociale s'améliore, passant de 6,0 milliards d'euros en 2011 à 3,8 milliards en 2012.

Les **prestations de protection sociale** représentent 652,9 milliards d'euros en 2012. La croissance de ces prestations, qui constituent la majeure partie des dépenses de protection sociale, reste relativement faible pour la troisième année consécutive (+ 3,3 %). Les dépenses du risque vieillesse-survie, qui représentent près de 46 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, progressent de 3,5 % en 2012. Elles décèlent en raison d'une moindre hausse du nombre de nouveaux retraités, malgré une revalorisation des pensions plus élevée qu'en 2011. La croissance du risque maladie, qui représente plus d'un quart du total des prestations, continue son ralentissement amorcé en 2005 (+ 2,4 %). Le contexte épidémique favorable de 2012 s'est ajouté aux résultats de la maîtrise médicalisée des dépenses. En revanche, les dépenses d'invalidité restent dynamiques (+ 5,5 %) depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits

et des chances. Les dépenses liées au risque emploi augmentent également à un rythme soutenu (+ 5,4 %) en lien avec la hausse du nombre de chômeurs indemnisés en 2012. Les prestations liées aux accidents du travail et maladies professionnelles, depuis plusieurs années peu dynamiques, reculent légèrement (- 0,1 % par rapport à 2011). Enfin, les prestations des risques maternité-famille, logement et pauvreté-exclusion sociale progressent respectivement de + 3,2 %, de + 2,2 % et de + 3,7 %.

Au 31 décembre 2013, en métropole, 3,8 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou au titre de l'insertion. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,4 million de prestations, dont 1,2 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Le nombre de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** augmente légèrement (307 000 décisions fin 2013). Au 31 décembre 2013, 3,8 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Parmi elles, 1,7 million bénéficient du **revenu de solidarité active (RSA)**. L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** est le deuxième minimum social en nombre d'allocataires, après le RSA. Le nombre d'allocataires progresse de 2,5 % par rapport à 2012. ■

Définitions

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale (ASD), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 3,8 millions de prestations d'aide sociale attribuées par les départements en 2013 », *études et résultats* n° 900, Drees, décembre 2014.
- « Minimas sociaux et prestations sociales – édition 2014 », *études et statistiques*, Drees, décembre 2014.
- « Les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2012 », *études et résultats* n° 888, Drees, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

en milliers

Au 31 décembre	2012 (r)	2013	13/12 en %
Allocations familiales (AF)	4 973	5 007	0,7
Complément familial (CF)	853	858	0,6
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 016	3 049	1,1
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	211	222	5,2
Allocation de soutien familial (ASF)	737	746	1,1
Prime à la naissance ou à l'adoption ¹	51	54	n.s.
Allocation de base (AB)	1 914	1 899	-0,8
Complément de libre choix d'activité (CLCA) ²	528	514	-2,6
CMG ³ assistante maternelle et AFEAMA ⁴	779	773	-0,8
CMG ³ garde d'enfants à domicile et AGED ⁵	64	61	-4,7
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 343	2 329	-0,6

1. Effectifs en décembre.

2. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité.

3. Complément de libre choix du mode de garde.

4. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

5. Allocation de garde d'enfant à domicile.

Champ : France, tous régimes.

Sources : Drees ; CNAF.

Comptes de la protection sociale

en millions d'euros

	2012	12/11 en %
Emplois (hors transferts¹)	694 995	3,8
Prestations de protection sociale	652 948	3,3
Prestations sociales (versées aux ménages)	561 483	3,3
Prestations de services sociaux	91 465	2,8
Autres emplois (frais de gestion, frais financiers...)	42 047	13,2
Ressources (hors transferts¹)	691 514	3,9
Cotisations effectives	374 241	3,1
Cotisations imputées	53 604	4,0
Impôts et taxes affectés	172 347	5,8
Contributions publiques	69 395	3,3
Autres recettes (produits financiers, subventions...)	21 927	6,0

1. Les transferts sont les flux internes entre les différents régimes de protection sociale.

Source : Drees.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

en milliers

Au 31 décembre	2012	2013 (p)	13/12 en %
Aide aux personnes âgées	1 388,9	1 418,9	2,2
Aide aux personnes handicapées	369,5	380,3	2,9
Aide sociale à l'enfance	303,4	306,7	1,1
Aide sociale au titre de l'insertion	1 555,4	1 661,8	6,8

Champ : France métropolitaine.

Sources : Drees ; CNAF ; CCMSA ; Dares.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

en %

	2009 (r)	2010 (r)	2011 (r)	2012
Prestations de protection sociale / PIB	30,7	30,7	30,7	31,2
Prestations de protection sociale / RDBa ¹	37,3	37,6	37,9	38,9
Ressources de la protection sociale / PIB	32,3	31,9	32,3	33,1
Part des PO ² finançant la protection sociale	70,2	69,1	68,5	68,2

1. Revenu disponible brut ajusté des ménages.

2. Prélèvements obligatoires.

Sources : Drees ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Barèmes des minima sociaux en 2014

valeurs mensuelles en euros

	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	499,31	499,31
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	490,01	1 127,70
Allocation équivalent retraite (AER) ¹	1 057,89	1 669,44
Allocation temporaire d'attente (ATA) ²	345,23	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	790,18	790,18
Allocation de solidarité aux personnes âgées	787,26	787,26
Allocation supplémentaire d'invalidité	401,35	697,82
Allocation veuvage (AV)	602,12	752,65

1. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date. 2. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale.

Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.

Source : Drees.

Allocataires de minima sociaux en 2013

Au 31 décembre	2013 (p) en milliers	13/12 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	1 022,3	2,5
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et ASPA ¹	557,8	-1,2
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	453,9	10,6
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	81,1	-1,2
ATS-R ² et AER-R ³	22,5	-20,9
Allocation temporaire d'attente (ATA)	53,7	7,9
Allocation veuvage (AV)	7,5	14,3
Revenu de solidarité (RSO)	10,4	-6,9
Revenu de solid. active (RSA) « socle » France entière	1 812,4	7,4
Ensemble des minima sociaux	4 021,6	4,8

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13/01/07. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Allocation transitoire de solidarité de remplacement.

3. Allocation équivalent retraite de remplacement.

Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1^{er} janvier 2011 (1^{er} janvier 2012 à Mayotte). Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.

Source : Drees.

Prestations de protection sociale en 2012

en millions d'euros

	2012	12/11 en %
Maladie	178 359	2,4
dont régimes assurantiels	94 238	2,2
Invalidité	35 622	5,5
dont régimes assurantiels	8 212	7,3
Accidents du travail et maladies professionnelles	12 496	-0,1
dont régimes assurantiels	9 948	-1,1
Vieillesse	261 489	3,6
dont régimes assurantiels	248 662	3,7
Survie	36 788	2,3
dont régimes assurantiels	34 700	2,7
Famille	47 914	3,6
dont régimes assurantiels	31 631	3,3
Maternité	7 775	1,0
dont régimes assurantiels	5 359	0,6
Emploi	39 756	5,4
dont régimes assurantiels	31 950	5,7
Logement	17 046	2,2
dont régimes d'intervention publique	12 530	3,2
Pauvreté-exclusion sociale	15 703	3,7
dont régimes d'intervention publique	13 075	3,6
Total des prestations sociales	652 948	3,3

Source : Drees.